

CONSTITUTION ET DÉPÔT DU DOSSIER

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

DÉPÔT DU DOSSIER

Afin de **faciliter les démarches d'inscription de vos enfants** à l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances, nous vous proposons de remplir le dossier d'inscription joint (**un dossier par enfant**).

Ce dossier est à remplir et accompagner des pièces demandées à la cité de la Jeunesse, avenue Jean Maffre :

Mardi 21/05 et 4/06 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Jeudi 23/05 et 6/06 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

L'envoi en version dématérialisée est possible **et vivement conseillé**. Merci d'envoyer le dossier **complet** par mail à ifac.auriol@gmail.com

Afin de faciliter notre traitement des dossiers : merci de scanner vos documents avec une application afin que vos documents soient lisibles.

Pour les familles voulant inscrire leurs enfants sur les mercredis de Septembre : l'envoi du dossier devra se faire **au plus tard le vendredi 14 juin**. Vous pourrez envoyer vos dossiers après cette date, mais ils seront traités durant les vacances d'été.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Les fiches de renseignements **x2 si remise en papier**
- La fiche sanitaire **x2 si remise en papier**
- L'attestation d'assurance scolaire de l'enfant **2024/2025**
- Les pages de vaccinations du carnet de santé
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- L'attestation d'employeur des 2 parents (ou du parent ayant la garde de l'enfant)
- Une photo d'identité **UNIQUEMENT** pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).



NOTE EXPLICATIVE

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

INFORMATIONS

- En cas de retard ou de dossier incomplet, nous ne pouvons garantir l'accès aux différents services pour la saison 2024/2025.
- **La réception du dossier administratif de votre enfant sera effective lorsque le dossier sera complet et les impayés en cours régularisés.**
- Vous aurez un retour dès que possible dès traitement du mail soit pour vous prévenir que le dossier est complet, soit vous précisant les documents manquants. **Merci d'éviter les relances mail ou téléphonique.**

CONTACTS

En cas de questions, nous vous proposons d'échanger par mail auprès de Joris BERTAINA contact.auriol@dso.ifac.asso.fr ou au 06 63 32 10 11

INSCRIPTIONS MERCREDIS 1^{ER} TRIMESTRE (SEPT À DÉC)

Les inscriptions pour les mercredis du 1^{er} Trimestre (Septembre à décembre) seront ouvertes **à partir du lundi 24 juin (uniquement pour les familles prioritaires)**

RAPPEL : Les inscriptions ne seront pas accessibles en cas de dossier incomplet

RÈGLEMENTS INTERIEURS

Le règlement intérieur ainsi que toutes les pièces du dossier sont téléchargeables sur le site de la commune <https://mairie-auriol.fr/> et disponibles sur le site de l'Ifac Auriol : <https://www.ifac.asso.fr/auriol>

